



Droit automobile Réparation voiture, pièce non commandée

Par **k4mill3**, le **21/07/2011** à **21:14**

Bonjour,

Je vous contacte car je suis mécontente du service proposé suite à un service chez le garagiste.

En effet, j'avais pris rendez vous dans une concession connue afin de changer la courroie d'accessoire sur ma voiture. Sans devis précédent car il m'avait été dit que la cause était de cette origine, j'ai pris rendez vous aujourd'hui même. (21/07)

Je me suis présenté tel qu'il avait été convenu à 9h30, la fin de celui ci était convenu à 15h30. Une feuille constatant la réparation à effectuer soit remplacer la courroie d'accessoire, détaillant les informations en ce qui concerne la voiture en question a été signée pour ma part.

Patientant et passé l'heure prévue puisque la voiture n'avait toujours pas été examinée, un membre de la concession m'interpelle me disant que ils avaient oublié de commander la pièce.

Sachant que pour m'y rendre j'avais parcourus plusieurs de dizaines de km, et que des frais de péages, d'essence et sur place (bus, nourriture) ont été engendrés, je voudrais savoir si mise à part une gueulante, un argument juridique me permettait de 'faire pression' puisque ni devis ni réparation n'ont été effectués. Il me semble également que le garagiste a tout de même une obligation de résultat qui n'a pas été en l'espèce respectée.

Serait il possible que vous me confirmer les articles juridiques applicables in casus afin d'argumenter ma lettre de mécontentement?

Merci